



OBJET : Adoption du règlement 2020-192 modifiant le règlement taux de taxation 2020 numéro 2020-189

AVIS PUBLIC

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, le 4 mai 2020:

Règlement 2020-192 modifiant le règlement taux de taxation 2020 numéro 2020-189

Ce règlement a pour objet de modifier les taux d'intérêt et de pénalité du 15 mars 2020 au 15 septembre 2020.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 1461 rue Principale, Saint-Rémi-de-Tingwick, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK CE 5^e JOUR DE MAI DE L'AN DEUX MILLE VINGT.

Anouk Wilsey
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Wotton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 9 h et 16 h, le 5^{ème} jour de mai 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5 mai 2020.

Anouk Wilsey
Directrice générale et secrétaire-trésorière